



L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

*Lettre d'information
des producteurs de grains*

N°30
Février
2010

**N° spécial
crise céréalière**

Besoin d'un électrochoc

Rien ne va plus et l'on ne voit pas de bonne nouvelle à l'horizon. Le prix du blé est aujourd'hui le même qu'en 1978. Quelle profession accepterait d'être payée sur des bases d'il y a 30 ans ? C'est humiliant et face à cette situation, il est dégradant de demander de nouvelles compensations à la baisse des aides due au Bilan de santé de la PAC ! Nous sommes bien dans l'impasse et il est urgent de déclencher un électrochoc pour réussir à nous en extraire car les trésoreries ne tiendront pas 2 campagnes de plus.

Comme dans le cas du lait, l'attitude de nos filières qui pensent qu'elles peuvent exister sans producteurs, relève de la schizophrénie. On entend même que les prix des céréales sont stables, à un niveau soutenu de 25 € au-dessus du prix d'intervention de 101 €/t. Incroyable de voir de telles affirmations dont les auteurs n'ont aucune idée de notre métier, de nos conditions de production et de nos situations financières.

Du blé à un prix juste et équitable... comme le lait !

Alors c'est pour ces raisons que notre seule issue est liée à l'obtention d'un prix rémunérateur, juste et équitable pour nos grains. S'il avait suivi la même évolution que celle du SMIC depuis 1980, le prix des céréales serait aujourd'hui supérieur à 700 €/t. Incroyable ! Et pourtant c'est la réalité : les salaires ont été multipliés par 4 en 30 ans alors que le prix du blé a été divisé par 2. Lors du Congrès de l'OPG, des journalistes présents ont publié un prix de 400 €/t comme revendication pour les céréaliers. Il faut dire qu'ils s'y connaissent en matière de communication car pour eux, ce chiffre de 400 €/t a déjà marqué les esprits

depuis plusieurs mois puisque c'est le prix que réclament également les laitiers.

Dans les conditions de 2009, il aurait fallu un prix de 250 €/t pour avoir un digne revenu et ceci, bien évidemment sans aide. Il est vrai que les contraintes environnementales et administratives risquent de se durcir énormément d'ici quelques années et que si parallèlement les rendements baissent, alors il nous faudra obtenir un prix de vente encore plus élevé.

Compétitivité et solidarité : des évolutions inquiétantes

L'OPG est actuellement présente sur tous les grands sujets d'actualité ; en lisant ce numéro d'OPG infos, vous constaterez qu'ils sont variés et hélas nombreux à poser problème.

Deux nouvelles tendances se dessinent dans l'approche des pouvoirs publics par rapport à la compétitivité et la solidarité dans notre métier. Que ce soit au niveau de la LMA ou d'Ecophyto, on ne se soucie plus que de la compétitivité de notre agriculture française par rapport à nos voisins européens. Comme si les pays tiers n'existaient plus ! Il ne faut pas oublier que nos plus grands concurrents sont le blé de Russie, le tournesol d'Ukraine, le maïs d'Argentine, le soja du Brésil et celui des Etats-Unis. Il s'agit déjà d'une renationalisation de la PAC. Quant à la solidarité, elle n'est plus nationale mais interne à la profession : pourquoi l'Etat financerait-il, quand quelques paysans ont encore un peu d'argent ? Ce sentiment explique parfaitement la multiplication des CVO et la volonté d'imposer les assurances aléas climatiques et économiques.

Nicolas JAQUET
Président de l'OPG

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30
Fax : 05 62 60 32 84
E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
imprimé par nos soins

EDITO

Mutualisation des déficits de l'éthanol : le comble de l'inacceptable

Depuis de nombreuses années, la CR et l'OPG affirment que la production d'éthanol à partir de céréales en Europe ne permettra pas de rémunérer à un prix décent les matières premières aux producteurs. Nous avons consacré de nombreux articles à ce sujet, calculs à l'appui, pour arriver à la conclusion que la production d'éthanol à base de céréales dans l'UE verrouillera une politique de prix agricoles bas, inférieurs à nos coûts de production. Ce qui se présente est encore pire que ce que nous avons prévu : l'éthanol ne va même pas maintenir les prix très bas que nous connaissons actuellement, il va les faire baisser encore plus !

Par quel subterfuge ? Alors qu'on pensait que la demande viendrait de la direction des usines d'éthanol ou, pourquoi pas, de Coop de France, c'est le président d'un syndicat concurrent de producteurs qui réclame la mutualisation du prix des céréales, pour permettre d'apporter un million de tonnes aux éthanoleries à un prix très bas, bien en dessous du cours actuel. Vu que ce million de tonnes représente un peu moins de 2 % de la collecte française

de céréales et que le chiffre avancé d'une CVO au niveau des OS est de 2 €/t, soit justement près de 2 % du chiffre d'affaires des céréaliers, on comprend que cette quantité de grain serait pratiquement offerte sans contrepartie aux usines. Il est évident que les collecteurs répercuteront ces 2 €/T sur leurs prix d'achat aux agriculteurs. Donc, *in fine*, ce sont bien les seuls agriculteurs qui financeront les déboires des usines. 2 % de notre produit brut pour payer les errements de quelques responsables agricoles, c'est énorme et inadmissible ! Auparavant, le syndicalisme officiel pouvait se permettre n'importe quoi car l'Etat finissait toujours par boucher les trous... Maintenant, le Président de la République l'a affirmé : il n'y aura plus de « chèque ». L'OPG, estimant que le comportement de ces quelques (ir)responsables est scandaleux, demande leur démission de toutes leurs fonctions dans la profession. Nous imaginons la grande déception dans laquelle vont être plongés leurs adhérents, à qui ils avaient fait miroiter la fortune avec l'éthanol. Depuis que l'OPG existe, nous savons que les organisations

céréalières (Association Garantissant les Prix Bas...) ne réclamaient pas des prix rémunérateurs mais visaient le cours mondial comme objectif. Maniant le double langage, ils arrivaient à tromper leur base dans les réunions syndicales. Aujourd'hui, la vérité éclate aux yeux de tous : ils veulent un prix encore plus bas ! Le pire, c'est qu'ils ont été plus royalistes que le roi en poussant la France à adopter des seuils d'incorporation de biocarburants supérieurs à ceux de l'échéancier de la directive européenne. Dans bon nombre des autres Etats-membres, plus malins que nous, la directive ne sera pas respectée avec des projets de biocarburants très en retard, voire annulés.

L'objectif de la mutualisation est également de sortir du pétrin certaines coopératives trop engagées dans l'éthanol. Cependant, de nombreux négociants prudents et éclairés, qui n'ont jamais voulu investir dans l'éthanol, protestent aujourd'hui au même titre que l'OPG. Si par malheur ce projet de mutualisation voyait le jour, il provoquerait une levée de boucliers et nous serions nombreux à le combattre...

CVO Diabrotica : un tollé dans les campagnes !

Le téléphone sonne de plus en plus, ces derniers jours, au siège de l'OPG. Ce sont des agriculteurs qui se plaignent de voir les premières factures de semences de maïs avec une CVO de 1 € appliquée par dose de 50 000 grains, comme si les semences n'étaient pas assez chères ! « *Chaque année je dois ressemer 20 % de mes semences de maïs à cause des corbeaux et des sangliers, et il va donc falloir que je paie 2 fois la CVO sur ces surfaces !* » lance un producteur béarnais indigné. Un autre maïsiculteur, cette fois-ci du Bassin parisien, nous raconte que les variétés qu'il sème donnent le meilleur rendement avec des densités élevées entre 110 et 115 000 grains par hectare « *je vais payer le double de CVO que les gars qui sème à 60 000 grains/ha. C'est comme si les impôts étaient proportionnels à nos pointures*

de chaussures, c'est totalement illégal ! ». Interpellé sur le sujet, un signataire de l'accord déclare « *On ne s'est pas posé la question de savoir s'ils semaient à des densités différentes* ». Incroyable de voir la légèreté et le manque de professionnalisme qu'il y a dans cet accord interprofessionnel signé au sein du GNIS. En étudiant le dossier, nos juristes découvrent d'autres couacs. La directive européenne régissant les organismes nuisibles réglementés (directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000), dont la chrysome fait partie, prévoit des « participations financières de la Communauté » (articles 22, 23 et 24 : possibilité pour les Etats membres affectés de solliciter de la Communauté « une participation financière » « pour couvrir les dépenses directement afférentes aux mesures nécessaires qui ont été prises ou sont prévues afin de lutter contre

l'organisme nuisible »). Plutôt que d'aller solliciter les maïsiculteurs, la France aurait mieux fait d'actionner un levier communautaire dont elle disposait. Alors que d'autres Etats-membres ont utilisé cette possibilité, en France, ce sont encore les paysans que l'on fait contribuer ! De plus, les mécanismes utilisés pour mettre en place la CVO invoquent les articles L. 251-9 et suivants du Code rural qui stipulent qu'il faut qu'il y ait destruction de la culture. Or, le GNIS a mis en place un mécanisme de solidarité afin, non pas de « couvrir tout ou partie du préjudice financier résultant de la destruction des végétaux, produits végétaux et autres objets mentionnés au §1 de l'article L. 251-12 ordonné » mais de « contribuer financièrement aux frais engagés par les agriculteurs soumis à la lutte obligatoire contre le parasite... ». Encore une irrégularité de plus !

Céréaliers,

êtes-vous atteints du syndrome de Stockholm ?

Merci de répondre aux questions et de vous reporter en fin de page 4 afin de vérifier votre profil.

- 1 - La vocation exportatrice en céréales de l'agriculture européenne :**
 - a) - permet de subvenir aux besoins alimentaires des pays les plus pauvres,
 - b) - ruine les paysans et les efforts de production des pays les plus pauvres.
- 2 - Les factures de vente de mes récoltes sont éditées par mes clients :**
 - a) - c'est très bien car sinon cela nous ferait encore plus de paperasse,
 - b) - c'est anormal car nous en perdons le contrôle.
- 3 - Les cotisations syndicales sur produits livrés :**
 - a) - je ne sais pas si mes OS en prélèvent, ils peuvent le faire pour le syndicat qu'ils pensent être le meilleur pour nous,
 - b) - ce n'est pas à nos clients de décider si nous adhérons ou non à un syndicat et de le choisir pour nous.
- 4 - Produire de l'éthanol en France :**
 - a) - a permis de faire monter les prix du blé,
 - b) - impose une politique de prix très bas.
- 5 - Le prix des semences de maïs en France est :**
 - a) - légitime pour rémunérer les efforts de recherche des semenciers et le travail des agriculteurs multiplicateurs,
 - b) - plombé par les marges des firmes semencières et distributrices, annihile toute compétitivité par rapport aux Etats-Unis.
- 6 - La mutualisation des prix des céréales pour soutenir les usines d'éthanol est :**
 - a) - une bonne chose et les agriculteurs doivent être solidaires de la filière,
 - b) - inadmissible car s'il y avait eu des gains ils n'auraient pas été mutualisés.
- 7 - Les produits phytosanitaires génériques :**
 - a) - je n'en achète pas car il n'y a pas tant de différence de prix que cela avec les produits des grandes firmes,
 - b) - ils permettent d'entretenir un minimum de concurrence et donc d'éviter l'inflation des produits de marque.
- 8 - Si les prix agricoles sont si bas c'est parce que :**
 - a) - seule, au sein de la filière, la grande distribution abuse et prend trop de marge,
 - b) - nos clients et les IAA en ont un besoin impératif pour arriver à exporter sur le marché mondial.
- 9 - La formation Certiphyto est :**
 - a) - un élément indispensable à la généralisation des pratiques limitant les risques pour les utilisateurs et l'environnement,
 - b) - une nouvelle contrainte administrative inacceptable et méprisante vis-à-vis du niveau de technicité des agriculteurs.
- 10 - Pour ma défense professionnelle :**
 - a) - j'écoute les responsables des organisations économiques locales qui sont dans les affaires car nos intérêts sont liés aux leurs,
 - b) - je me fais ma propre opinion car nous ne sommes pas plus bêtes que les autres et devons défendre nos propres intérêts.

Soufflet invente la farine solidaire

N' imaginez pas un instant que le premier négociant français nous rejoigne dans notre idée de payer le blé à un prix équitable, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, du moins pour l'instant. Non, le groupe Soufflet a décidé de faire dans l'humanitaire en aidant Handicap International. Si l'idée est louable, la méthode pour y arriver est une véritable provocation pour les producteurs. Voici l'information extraite du site www.boulangerie-patisserie.net : « *Désormais, des farines Vivien Paille auront un objet social et humanitaire. La farine de blé fluide et la farine pâtissière Solidaire seront disponibles dans tous les magasins Auchan de France, à partir du 3 février prochain. Particularité : pour chaque paquet (de 1 kg) de farine acheté, 8 centimes sont intégralement reversés à Handicap International. Ces paquets seront vendus à des prix inférieurs à ceux des marques nationales.* »

Le prix du paquet n'est donc pas augmenté, ce n'est pas le consommateur qui paiera, c'est Soufflet qui réduira sa marge ou ses charges de 8 centimes par kg, ce qui fait 80 €/t de farine ou encore 60 €/t de blé, puisqu'au final c'est bien le prix trop faible payé au producteur qui permet ce montage financier sans aucune éthique. Ceci veut donc dire que les Moulins Soufflet auraient pu payer 60 € de plus la tonne de blé aux agriculteurs pour sortir une farine au même prix. Les meuniers ont de bien meilleurs services marketing que les producteurs à qui échappe toujours la valeur ajoutée.

La leçon que nous devons tirer de cette histoire, c'est que nous pourrions vendre notre blé beaucoup plus cher sans que cela impacte le prix de la farine. A quand une farine équitable pour les paysans européens ? Commençons par faire de l'équitable à notre porte plutôt qu'au bout du monde.

Comparaison de stratégie de filières entre éthanol et soja

Il est curieux de constater que l'approche de nos filières agricoles est diamétralement opposée vis-à-vis de deux produits brésiliens qui nous concurrencent fortement : le soja et l'éthanol. Dès que l'OPG ou la CR parlent de rééquilibrer nos productions en faveur des oléoprotéagineux, donc en produisant et surtout en exportant moins de céréales, la filière crie à l'autarcie, au repli sur soi, refusant catégoriquement nos propositions en faveur d'une amélioration de notre taux d'approvisionnement en protéines végétales visant à moins dépendre du continent américain.

Par contre, si nous déclarons qu'il vaudrait encore mieux acheter de l'éthanol brésilien, quitte à exporter nos céréales sur le marché mondial, plutôt que de tenter de produire en Europe des biocarburants qui ne permettent pas de rémunérer nos céréales, alors la critique de la filière s'inverse, défendant la production intérieure d'éthanol au nom de l'autonomie énergétique et citant le Brésil ou les USA comme des modèles à suivre.

Les motivations inavouées de la filière sont les suivantes :

Le soja (comme les autres protéagineux) n'intéresse pas la filière : il produit 2 fois moins que le blé, il ne consomme pas d'engrais azoté, les semences fermières sont faciles à réaliser. Si d'un côté on importe du soja et que de l'autre on exporte des céréales, on fait travailler à bloc les silos portuaires. Un rééquilibrage des productions réduirait l'activité de la filière. On fait donc passer les intérêts particuliers de quelques acteurs économiques avant l'intérêt global de la société et surtout avant l'intérêt des agriculteurs et l'intérêt agronomique. Une fois de plus, on remarque que le lobbying est plus efficace dans le reste de nos filières qu'au niveau de la profession agricole.

Retenues sur les livraisons d'oléagineux et protéagineux

Les actions de l'OPG portent leurs fruits. Alors que jusqu'à présent c'était l'ONIDOL qui informait les OS des montants des retenues à effectuer sur les livraisons des producteurs, en osant y inclure la cotisation syndicale FOP, c'est maintenant FranceAgriMer qui informe les collecteurs. Dans la note aux opérateurs sur les dispositions de la campagne en cours, pour la première fois figurent des tableaux avec les CVO sur les oléagineux et les protéagineux. Seules les retenues légales y sont portées. Cependant, on regrette que cette note soit parue à l'automne alors que les récoltes 2009 étaient finies ; de nombreux OS ont dû encore être induits en erreur. Espérons que FranceAgriMer produise la note pour la campagne 2010/2011 début juin, pour qu'il n'y ait plus de prélèvement syndical irrégulier. A titre d'info, les retenues légales par tonne sont de : 2,85 € pour le colza, 3,09 € pour le tournesol, 3,05 € pour le soja et de 1,36 € pour les protéagineux (pois, féverole et lupin). Tout autre montant prélevé sans votre consentement explicite est illégal. La cotisation OPG est de 0,32 €.

L'OPG demande la suppression de la TFA

Sur nos livraisons de céréales, les OS effectuent 2 retenues : la CVO Intercéréales et la TFA (Taxe Fiscale Affectée de 0,36 €/t), ex-taxe ONIC qui servait au financement de l'office. Les céréaliers étaient les seuls agriculteurs à financer leur office. Aujourd'hui, avec la dilution des offices dans FranceAgriMer, cette nouvelle structure bénéficie de son propre financement ; il reste ainsi des lignes budgétaires non consommées qui proviennent de l'argent des céréaliers. L'établissement public a déjà utilisé une partie de cet argent pour faire bénéficier de subventions d'équipement les OS. Maintenant, ce sont les meuniers qui vont obtenir d'importantes subventions (jusqu'à 90 000 € par entreprise !) et l'on parle déjà de financer la recherche sur les nouvelles technologies (OGM) avec le produit de cette taxe. Lors du Conseil céréales de FranceAgriMer de janvier, la CR a été la seule à faire remarquer que cet argent, appartenant aux producteurs, devait leur profiter et que s'il y avait trop de moyens financiers, il fallait réduire la TFA. L'OPG, lors de son congrès, a décidé de demander la suppression de la TFA, ce qui représenterait une économie de 20 millions d'euros par an pour les céréaliers. Ceci nous rappelle l'affaire ITCF/Unigrains où nous avons découvert que le ministère du Budget avait proposé à la profession - qui l'a refusé ! - de diminuer le montant de la taxe FASC, face à des réserves qui s'accumulaient.

Réponses au Test :

- Si vous avez choisi au moins 8 fois la réponse « b », c'est que vous avez un bon esprit critique, vous connaissez bien votre métier, vous n'êtes pas influençable : félicitations !

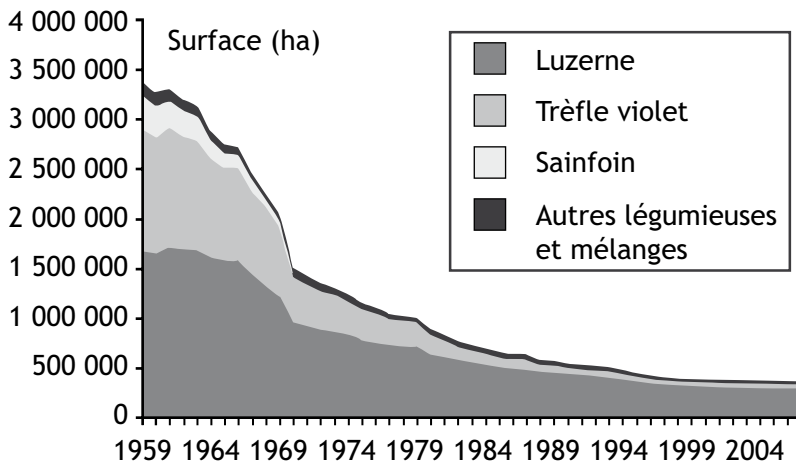
- Avec 3 ou 4 réponses « a », attention, vous risquez de vous faire abuser. Reprenez-vous en main, n'oubliez pas de recourir à votre bon sens paysan, faites la part des choses.

- Si vous avez plus de 5 « a » dans vos réponses, c'est que vous êtes acquis aux thèses de vos bourreaux ; il est urgent que vous soyez pris en charge : adhérez à l'OPG, diversifiez vos lectures, rapprochez-vous de vos responsables CR locaux.

Nos assolements déformés par le libre-échange

Le Commissariat général au développement durable a publié un rapport intitulé « *la relance des légumineuses dans le cadre d'un plan protéines* », fruit du travail d'une étudiante de l'ENGREF Agro-ParisTech. L'étude se limite au plan national sans faire de calculs au plan européen, ce qui est fort dommage et pourrait présager une renationalisation de la PAC. Les accords de libre-échange sont abordés mais peu contestés. D'un point de vue économique, l'étude se borne à faire la différence comptable entre l'évolution des exportations de céréales et des importations de soja, pour arriver à un solde de 227 millions d'euros de pertes au niveau de la balance commerciale. Ce rapport ne permet hélas pas de prendre conscience de l'incidence globale du problème des protéines végétales en Europe et de ses effets sur l'ensemble des autres productions agricoles. Les 9 milliards d'aides de la PAC à la France sont à comparer au petit solde négatif de 227 millions d'euros. Encore une fois, le sujet n'est pas traité à fond. Néanmoins, nous reproduisons ci-dessous un graphique, un tableau et un extrait intéressant de ce rapport.

Les surfaces en légumineuses fourragères ont été divisées par 10 en 50 ans en France...



Evolution des surfaces cultivées en légumineuse fourragère pure
(Source : d'après données Agreste)

...et les surfaces fourragères principales ont diminué de 6 millions d'ha entre 1960 et 2010 !

	1960	1970	1980	1990	2000
Prairies permanentes (STH)	13.1	14.0	12.8	11.4	10.2
Prairies temporaires	1.7	2.5	2.7	2.3	2.6
Prairies artificielles (légumineuses prairiales pures)	3.3	1.5	0.9	0.6	0.4
Maïs ensilage	0.2	0.4	1.2	1.8	1.4
Total SFP	19.0	18.1	17.8	14.3	13.2

Evolution des principales surfaces fourragères en France
(millions d'ha, d'après données Agreste)

« L'ensemble des surfaces de légumineuses cultivées en culture pure (luzerne, pois, féverole, soja et espèces mineures) ne s'élève qu'à 632 000 ha, soit à peine 3 % des terres arables en France, contre 13 % au Canada, 32 % aux Etats-Unis et 44 % au Brésil. » Pour l'OPG, ces chiffres sont inquiétants, ils sont le résultat des accords commerciaux qui ont poussé l'UE à se spécialiser dans la production de blé.

Colloque de restitution du plan Ecophyto R&D : comme un avant-goût de taxe

Le 28 janvier dans l'enceinte du CES au Palais d'Iéna, les travaux du groupe Ecophyto recherche et développement ont été présentés officiellement. Si aucune proposition concrète n'a été faite, il a par contre été avancé l'idée très dangereuse d'une forte taxation des produits phytopharmaceutiques (PPP), comme outil principal pour limiter leur consommation. L'INRA estime qu'il faudrait taxer les phytos de 182 % pour réduire leur utilisation de 50 % en grandes cultures. Le mécanisme serait un système de taxation puis redistribution vers les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques considérées comme vertueuses. La CR a été la seule à s'opposer à une aggravation de ce système « bâton - carotte » que nous vivons déjà tous les jours. Le mot « PAC » n'a pas été prononcé de toute la journée. Pire, on entend dire qu'en cas d'allongement des rotations, il n'y aurait pas de débouché pour les espèces de diversification (triticale, luzerne...), mais sans expliquer pourquoi. FNSEA et APCA prônent l'assurance récolte et de nouvelles CVO comme moyen de solidarité face aux risques de chute de rendement induits par la diminution des phytos. En conclusion de la journée, la secrétaire d'Etat Chantal Jouanno déclare qu'une réduction de l'utilisation des PPP s'accompagnera d'une réduction des consommations d'azote et d'énergie en s'exclamant : « on est gagnant 3 fois ! ». Ce dossier Ecophyto pourrait très mal finir. La CR et l'OPG vont devoir ferrailler dur afin qu'il n'y ait pas de nouvelle contrainte économique ou administrative pour les agriculteurs. Il est vrai que l'on risque de vouloir nous faire payer l'attitude de certaines structures de notre filière (lire l'article page 7).

LMA :

un projet « Canada Dry » pour la compétitivité

Le projet de Loi de Modernisation Agricole présenté par Bruno Le Maire le 13 janvier en a la couleur et l'aspect mais il n'aura aucune efficacité en termes d'amélioration de la compétitivité de notre agriculture, que ce soit vis-à-vis de nos partenaires européens ou des pays tiers.

Quelles devraient être les priorités pour redonner de la compétitivité aux producteurs de grains ?

Il faudrait supprimer le monopole de commercialisation des céréales par les OS agréés par l'Etat, afin de permettre aux producteurs de vendre leur récolte aux éleveurs en direct, sans intermédiaire, comme cela se fait naturellement dans tous les autres pays de l'UE. L'Etat devrait simplifier et réduire le coût des AMM pour les produits phytosanitaires génériques afin d'entretenir une saine concurrence et de permettre aux agriculteurs de bénéficier d'une protection des cultures plus économique (2 % de génériques en France contre 30 à 50 % chez nos voisins). Pour diviser par 3 le prix des semences de maïs et ainsi nous mettre à égalité avec l'Argentine ou les Etats-Unis, il faudrait revoir le principe de certification du SOC (Service Officiel de Contrôle et certification) et ainsi permettre à des importateurs autres que les grandes firmes semencières de nous approvisionner en semences compétitives et avec les mêmes garanties de qualité. En blé, il serait nécessaire de supprimer la CVO recherche de 0,50 €/t qui taxe les semences de ferme et subventionne les semences certifiées, au détriment de la compétitivité et des actes de saine gestion des agriculteurs.

Loin de tout cela, ce projet de loi nous rapproche encore plus de l'agriculture administrée ou cogérée et porte en lui de nouveaux signes de

renationalisation de la PAC. L'article 11 - qui prévoit que « *tout ou partie des avantages fiscaux liés aux activités agricoles, ainsi que certaines aides de nature économique* » soient réservés aux agriculteurs « *qui conduisent leur exploitation dans le respect d'une agriculture durable et en prenant les dispositions requises pour limiter les risques inhérents à l'activité agricole* » - risque, d'une manière détournée, de rendre les assurances aléas climatiques et économiques obligatoires, ce qui de fait constituerait encore une nouvelle charge nette pour l'agriculture. Il aurait été préférable qu'au travers d'une rentabilité améliorée, ces risques soient naturellement couverts par la trésorerie des exploitations. De même, les meilleures garanties contre les excès ou les déficits en eau restent le drainage et l'irrigation. A croire que ces techniques ne font plus partie de la modernité !

Les contrats de vente « *pouvant être rendus obligatoires* » concerneront-ils les grandes cultures, dont la commercialisation est déjà très encadrée ? Si certains contrats de production passés avec des acheteurs assurent une bonne rémunération, on ne peut que s'inquiéter quand on pense aux contrats de 5 ans d'approvisionnement des usines d'éthanol, signés par des agriculteurs qui s'en sont mordu les doigts... N'en déplaise à Philippe Mangin de Coop de France, lors du congrès de l'OPG, nous avons pu vérifier que les plus petites coopératives étaient celles qui rémunéraient le mieux les livraisons des producteurs.

Enfin, si cette loi avait été votée avant 2009, aurait-elle évité la catastrophe économique que nous connaissons ? Non, elle l'aurait probablement même aggravée.



Le GNIS s'occupe décidément de tout et surtout de n'importe quoi

Une étude dénommée « Perception et attentes des agriculteurs vis-à-vis de la filière semencière » a été commandée à une agence de communication par le GNIS en 2007. Les grandes firmes semencières se sont fait financer, via les CVO payées par les agriculteurs, cette étude marketing. Autrement dit, nous avons payé pour que les semenciers sachent ce que nous pensons d'eux !

Mieux, en 2009, le GNIS a recommencé avec une nouvelle étude mais cette fois-ci en interrogeant le grand public pour savoir quelle opinion ont les Français des firmes semencières.

Il est anormal qu'une interprofession finance de telles études qui ne concernent que les semenciers et n'ont donc aucun caractère interprofessionnel qui puisse intéresser l'ensemble des membres de la filière. L'OPG suggère donc au ministère de suivre de plus près cette interprofession et de lui retirer son agrément.

Lors du congrès de l'OPG, des agriculteurs se sont également plaints de descentes dans les fermes de la part d'agents de la DGCCRF et du GNIS, pour contrôler les semences fermières.



Assurance aléas climatiques :

l'Etat, les assureurs, le paysan travailleur et le travailleur paysan...

Le 17 janvier dernier, un projet de loi a été déposé par quelques sénateurs sous l'impulsion de la Confédération Paysanne pour rendre obligatoire l'assurance récolte contre les risques climatiques pour l'ensemble des productions agricoles.

Si depuis 4 campagnes, et malgré de forts soutiens financiers, seulement 17 % des agriculteurs ont opté pour des assurances contre les aléas climatiques, c'est que ces contrats ne correspondent pas à leurs attentes.

La bonne question à poser à nos élus est : « pour les sommes demandées, ces contrats offrent-ils une protection sérieuse et sécurisante ? ».

Le système des franchises par unité

culturelle rend la couverture uniquement efficace pour des sinistres extrêmes. L'adaptation de franchises moindres est possible avec les nouveaux contrats, mais dans ce cas, sans le subventionnement de l'Etat.

Ce système d'assurance subventionnée est un bon soutien pour les assureurs, mais la seule part restant à verser pour les agriculteurs serait déjà une nouvelle charge... totalement inacceptable dans le contexte économique actuel.

De plus, ce seront toujours les mêmes agriculteurs qui contribueront sans retour à financer le comportement laxiste d'autres qui, par négligence professionnelle, espèrent

déclencher l'assurance en cultivant les sinistres... C'est pour ces raisons, au nom du refus de l'égalitarisme et dans le respect de la notion de culture « en bon père de famille » que l'OPG s'oppose à l'obligation d'assurance aléas climatiques.

Nous cherchons toujours à mal copier les Américains et de plus, hélas, avec 10 ans de retard, car ils sont déjà en train de tourner la page de l'assurance récolte. En effet, ces assurances ont plus enrichi les banques que les farmers. D'ailleurs, l'administration Obama va réduire de 8 milliards d'euros en 10 ans les aides accordées aux compagnies d'assurance dans le domaine de l'assurance récolte.

La filière céréalière dans le collimateur du groupe R&D d'Ecophyto

Jamais nous n'avons vu nos chercheurs de l'INRA et du CNRS faire du « rentre dedans ». Dans le résumé de travail rédigé par le groupe « cahier d'acteurs » d'Ecophyto R&D, ces chercheurs ont attaqué de front la filière des grandes cultures alors qu'aucun autre secteur de production n'a fait l'objet de critique. Sans doute exaspérés par l'immobilisme stupide de la filière - qui place paradoxalement les producteurs de grains en première ligne des coupables alors qu'ils sont les victimes de cette situation - ils ont osé mettre les pieds dans le plat et dénoncer ce que l'OPG a compris depuis longtemps :

« ...au-delà des questions de disponibilité de références, d'exigences de l'aval ou de difficulté de l'organisation collective, on observe que certains acteurs jugent irrecevable tout changement de pratique comportant un risque de baisse des rendements (même sans baisse de marge). Un tel positionnement a été explicitement affirmé lors de nos entretiens, par Arvalis et par les coopératives. Il traduit la position des leaders agricoles (voir positions

d'ORAMA ou de l'AGPB*), mais il représente aussi indéniablement un intérêt financier pour les structures concernées, dont les ressources sont liées aux volumes de collecte (marges sur la collecte et Cotisation Volontaire Obligatoire)...

Ces systèmes de culture, où les produits phytosanitaires jouent un rôle majeur, sont parfaitement cohérents avec les logiques économiques des filières qu'ils alimentent...

Pour les grandes cultures, les entretiens ont confirmé à quel point les stratégies des différents acteurs étaient interconnectées et configuraient leurs positions par rapport aux changements de pratiques étudiés...

Chaque acteur a organisé sa stratégie en fonction de celle des autres et considère qu'il peut difficilement en changer tant que celle des autres ne change pas...

Ainsi, pour expliquer qu'ils ne promeuvent pas tel ou tel changement de pratiques, les coopératives invoquent les exigences de l'aval, les instituts techniques les difficultés logistiques des coopératives

et les exigences des industriels ; les semenciers pointent le manque de références techniques pour réduire les traitements sur les variétés résistantes qu'ils créent, ce qui constitue un handicap pour la valorisation de ces variétés sur le marché. Cette interdépendance entre les stratégies des acteurs est accrue par l'adhésion des plus influents d'entre eux à l'objectif de maximisation de la production**, qui oriente le conseil vers les systèmes intensifs, à haute productivité, dépendant des produits phytosanitaires... »

Pour l'OPG, c'est plus la volonté d'offrir aux exportateurs d'importantes quantités de blé qui justifie la maximalisation de la production que le budget de la CVO.

* « Une production croissante de céréales et d'oléoprotéagineux sera de plus en plus nécessaire en France et en Europe du fait de l'augmentation des besoins de toute sorte dans le monde. Abondance de récoltes, préservation de l'environnement et sécurité des aliments sont des objectifs tout à fait compatibles et nous le démontrons quotidiennement sur nos exploitations » Interview de Philippe Pinta, site internet de l'AGPB.

** De fait, le chiffre d'affaire des principaux acteurs du conseil (coopératives et instituts techniques) dépend directement des volumes de production.

Mais français et américain : des coûts de revient différents

parité €/ \$: 1,455

Tableau comparatif des coûts
de production du maïs grain
aux Etats-Unis et en France

	Maïs US		Maïs France	
	2009	2010	2009	2010
	€ par hectare			
Charges opérationnelles				
Semences	121,66	132,23	180	180
Irrigation (eau et/ou énergie)			150	150
Fertilisation	230,78	250,78	315	250
Phytoprotecteurs	48,62	50,04	113	113
Séchage			150	150
Total C.O.	401,06	433,04	908,00	843,00
Charges de structure				
Travail par tiers	19,04	19,72	charges de structure	charges de structure
Energie	48,68	57,43		
Entretien - réparation	26,72	27,45		
Irrigation	0,22	0,24		
Intérêt sur coûts variables	0,75	2,16		
Main d'œuvre	4,14	4,23		
Main d'œuvre non salariée	43,86	44,90		
Amortissement du capital	135,83	140,29		
Terres	189,54	194,82		
Taxes et assurances	15,54	16,61		
Frais généraux exploitation	24,72	25,40		
Total C.S.	509,04	533,25		
Coûts Totaux	910,10	966,29	1908,00	1843,00
Aides (DPU + couplées en France / fixe découplées aux USA)	62	62	440	300
Rendements moyens	9,59		9,5	
Coûts de production en €/tonne	88	94	155	162

sources : FAPRI / Agri US Analyse / SCEES / CETA D'OC

Malgré une approche différente des systèmes de gestion français et nord-américain, le tableau ci-dessus montre la disproportion des coûts de production entre les deux pays. Notons que les semences américaines OGM sont bien moins chères que les semences conventionnelles en France. En 2009, le maïsiculteur français perd de l'argent. Il serait rentré dans ses frais avec un prix minimum de vente de 155 € la tonne, ce qui n'a pas été atteint au cours de cette campagne. Par contre, le *farmer US*, avec un coût de revient de 88 € la tonne (inférieur de 45 %), assure une très bonne rentabilité, son prix moyen de marché ayant été de 139,7 € la tonne pour le début de campagne (décembre 2009). C'est la politique de l'Euro fort qui plombe la rentabilité de nos producteurs.

La situation s'aggravera pour le producteur français en 2010. La baisse des coûts de fertilisation ne sera pas suffisante pour compenser la réduction des aides directes PAC. Si les prix de marché ne s'améliorent pas, les résultats seront catastrophiques !

Structuration d'un syndicalisme céréalier au niveau européen

L'OPG est en train de multiplier les contacts avec des céréaliers au sein de l'UE27, à l'image de ce qu'ont fait les laitiers de l'EMB. Nous constatons qu'un véritable syndicalisme européen n'existe pas et comme le dit très justement Pascal Massol de l'APLI : « le COPA COGECA est une coquille vide ». Pourquoi agir au niveau européen ? Tout simplement parce que cela ne sert plus à rien de faire de grandes manifestations nationales comme le font actuellement les Grecs ou les Espagnols. En 1992, l'Europe était à 12 et la France était encore très écoutée sur le plan agricole. Aujourd'hui, avec 27 Etats-membres, ce n'est plus le cas. A manifester chacun dans son pays, comme l'a fait la FNSEA le 16 octobre dernier, nous incitons les gouvernements à proposer des mesures de renationalisation de la PAC, ce qui n'est pas du tout ce que nous souhaitons. Donc, tout mouvement ne peut plus qu'être européen ! Les producteurs de lait l'ont bien fait, pourquoi n'arriverait-on pas à le faire dans les autres secteurs de production ?

Si vous connaissez ou avez rencontré des agriculteurs ou groupes d'agriculteurs d'autres pays européens, nous vous remercions de nous transmettre leurs coordonnées, particulièrement sous forme d'adresses e-mail.

Vers quelles actions européennes ? Si la Commission européenne refuse encore de réguler le marché, nous pourrions le faire à sa place si nous sommes solidaires entre producteurs. Nous étudions avec nos partenaires européens diverses possibilités d'action : grève des semis sur 30 % des surfaces, refus collectif de vendre ou de signer des contrats... De telles actions organisées à grande échelle au sein de l'UE à 27 produiraient des effets positifs très rapidement. Le retour sur investissement pour les agriculteurs serait immédiat.